

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2019

Dossier complet le :

05/11/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0312

1. Intitulé du projet

Création d'une voirie à double sens au sein de la zone commerciale de la Burlière - Commune de Trets

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VINCENT

RCS / SIRET

5 2 0 6 6 8 4 4 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

SPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a)	Réalisation d'une voie à double sens connectant la zone commerciale de la Burlière avec son extension (en cours de développement)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est envisagé la création d'une voie en double-sens avec un trottoir.

Le profil est composé d'Est en Ouest de :

- Un trottoir de 2.00 m de large, déversé à 1% vers la chaussée, et réhaussé par une bordure T4CS2.
- Une chaussée de 7.00 m de large, à double sens de circulation, avec un dévers unique vers l'Est de 2%
- Un trottoir de 2.00 m de large et réhaussé par rapport à la chaussée par une bordure T4.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a notamment pour objectif d'organiser le maintien et l'accueil des activités économiques. Plus spécifiquement le projet permet de :

- Mettre en connexion la zone d'activité préexistante avec la ZAC de la Burlière. Afin de permettre la mise en relation de la ZAC de la Burlière avec la zone commerciale préexistante, une voie à double-sens avec trottoir est nécessaire. Cette voie permettra de relier les deux opérations entre elles afin d'en faire une seule et même zone et d'en assurer la pérennité.
- Fluidifier le trafic par la création d'une voirie interne à la zone commerciale. La création d'une nouvelle voie interne permettra de transformer l'impasse de la zone commerciale préexistante en accès à la ZAC de la Burlière et favorisera donc la circulation et l'attractivité dans ce secteur. Le trafic sera donc fluidifié évitant que tous les usagers de la zone empruntent la même route afin d'aller dans la zone au Nord du Bricomarché. Le projet a donc également pour avantage d'éviter les allongements de parcours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'exploitation des commerces alentours sera maintenue pendant les travaux.

Le projet sera réalisé en un seul tenant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la voie permettra :

- la connexion de la ZAC de la Burlière avec la zone commerciale préexistante située plus au Sud ;
- de fluidifier le trafic entre les deux zones ;
- de sécuriser les lieux, en créant un débouché à une voie actuellement en impasse.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique, à défaut d'accord amiable

Pour information, le projet fait l'objet d'un emplacement réservé n°42 « élargissement de la voie au lieu-dit "La Burlière », emprise 11m au nord-ouest du chef-lieu ».

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
D'Est en Ouest :	
- Trottoir	2 m de large
- Chaussée	7 m de large
- Trottoir	2 m de large

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'activités de la Burlière
13530 Trets

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Extension d'une voirie ayant fait l'objet d'une étude d'impact - ZAC de la Burlière

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2015-2020 a été validé par la Communauté du Pays d'Aix, devenue depuis la Métropole Aix Marseille Provence, le 17 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de prévention des risques Incendie de forêt - Commune de Trets : prescription du 21 février 2005 / arrêté préfectoral du 08 janvier 2016 - Plan de prévention des risques Argiles - Commune de Trets : approuvé par arrêté préfectoral du 26 juillet 2007 - Plan de prévention des risques Pierre à ciment - Commune de Trets : approuvé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches du projet sont : - FR9301605 "Montagne Sainte Victoire, Forêt de Peyrolles, Montagne des Ubas, Montagne d'Artigues", à environ 8 km. - FR9301606 "Montagne Sainte Baume", à environ 8 km. - FR9310067 " Montagne Sainte Victoire", à environ 8 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre ancien de la ville de Trets est un site inscrit. Le projet de voirie se situe à plus de 700 m de ce site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de voirie ne devrait pas engendrer de déplacement/trafics supplémentaires : il n'y aura pas de création de nouveau flux mais des déplacements de flux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores dans un milieu urbain. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. La D6, située à proximité, engendre déjà actuellement des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations par l'utilisation de certains engins. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer l'émission de poussières. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact environnementale, complétée de nombreuses autres études, notamment Natura 2000, a été réalisée dans le cadre de la création de la ZAC de la Burlière, dans laquelle le projet de voirie est intégré. Ces documents ont été transmis à la DREAL, qui a émis un avis au moment de la création de la ZAC. Aucune modification n'est intervenue depuis sur le projet de voirie. Les impacts du projet ont donc pu être anticipés bien en amont.

Le caractère exhaustif des études justifie le fait qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une nouvelle étude d'impact environnementale, étant donné que ce projet est intégré dans le périmètre de la ZAC de la Burlière.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 : Plan de situation Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation Annexe 4 : Plan du projet Annexe 5 : Plan des abords du projet Annexe 6 : Étude environnementale liée à la création de la ZAC de la Burlière et ses annexes (étude ENR, dossier loi sur l'eau, étude de circulation, étude géotechnique, Natura 2000) Annexe 7 : Périmètre de la ZAC de la Burlière et situation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le, 31 octobre 2019

Signature


Le Directeur
Jean-Louis VINCENT
PAYS D'AIX TERRITOIRES
SPLA au capital de 500 000 €
2, rue Lapierre
Adresse postale : BP 80251
13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1
RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443